

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DFPE 327 Autorisation donnée à M. le Maire de Paris de signer une convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Paris et l'association Môm'artre 14 (18 e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention de mise à disposition de locaux avec l'association Môm'artre 14 ;

Vu l'avis du conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 12 mars 2012 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention de mise à disposition entre la Ville de Paris et l'association Môm'artre 14 dont le siège social est situé 22, rue André Del Sarte (18 e), convention de mise à disposition des locaux situés au 4 square Auguste Renoir 75014 Paris dont le texte est joint à la présente délibération. Cette mise à disposition prendra fin au 30 juin 2013.